

LE PUY-EN-VELAY

Madama Diawara va recevoir une obligation de quitter le territoire

Le jeune Malien a été reçu en préfecture lundi matin, sans ses parents d'accueil. Le préfet attend des excuses publiques de leur part et reste sur sa position : il n'accordera pas de titre de séjour au jeune homme de 19 ans.

C'était le rendez-vous que la famille d'accueil de Madama Diawara attendait depuis plusieurs jours, entre crainte et espoir. Lundi matin, le jeune Malien était convoqué en préfecture, sans savoir exactement ce qui l'attendait. L'entretien a duré une trentaine de minutes et n'a pas été synonyme de bonnes nouvelles pour lui et ses proches.

Le père d'accueil évacué à l'hôpital

« La préfecture n'a laissé aucune fenêtre ouverte, explique, très attristée, Myriam El Khoudri, sa sœur d'accueil. Ils ont simplement signifié à Madama qu'ils ne lui donneraient pas de titre de séjour. Ils lui ont proposé un retour volontaire au Mali mais il a refusé. Donc, il recevra dans les



Madama Diawara et son père d'accueil, Eric Durupt, lors du rassemblement du 10 février.

Photo d'archives Progrès/Lise GARNIER

jours prochains son OQTF (Obligation de quitter le territoire français). »

La nouvelle a bouleversé les proches de Madama Diawara,

plus particulièrement son père d'accueil, Eric Durupt. Dans son 17^e jour de grève de la faim, il a fait une crise de panique et a été victime d'un malaise. Pris en char-

ge par les pompiers, il a été évacué au centre hospitalier Émile-Roux.

Comme beaucoup des soutiens de Madama, il était déjà tendu après l'accueil réservé, à lui et sa

femme Véronique De Marconay. Dans un communiqué, la préfecture a expliqué qu'ils ne seraient reçus qu'après des excuses publiques pour avoir parlé dans la presse de « racisme de l'État » et « établi clairement un parallèle entre le jeune Malien en situation irrégulière et le "martyr des Juifs" durant la Seconde Guerre mondiale ».

Une manifestation prévue mercredi matin

« Un cordon de policier a interdit l'accès à ma mère, commente la fille de Véronique De Marconay. À ce moment-là, on n'avait pas connaissance de ce communiqué, donc on ne comprenait pas pourquoi. Ça a participé à une grande tension. »

Mais avec sa mère et son beau-père, ils ne comptent pas baisser les bras. Une nouvelle manifestation était d'ores et déjà prévue mercredi, à 10 h 30, place Cadellade, au Puy-en-Velay. Ils sont également en contact avec des avocats pour « voir ce qu'il est possible de faire dans le cadre du droit ».

Thibault AUCLERC
thibault.auclerc@leprogres.fr

LOIRE

Un homme poignardé au Chambon-Feugerolles : son ex beau-frère écroué

Une dispute sur fond de séparation qui tourne au pugilat familial, samedi en fin de journée, dans un immeuble du Chambon-Feugerolles. Un homme de 33 ans a été atteint au ventre par un coup de couteau et a été gravement blessé. Une information judiciaire a été ouverte pour tentative de meurtre.

90 jours d'ITT pour le blessé

L'affaire débute aux alentours de 18 h 30. Pour un motif qui reste encore à éclaircir, une dispute éclate entre un homme de 30 ans et son ex-compagne (la mère de ses enfants) avec laquelle il est séparé. Le ton monte suffisamment pour que la jeune femme décide d'appeler à la rescousse ses deux frères tandis que le trentenaire appelle lui aussi son



Le suspect a été interpellé par les policiers appelous. Placé en garde à vue, il a été déferé ce lundi après-midi.

Photo d'archives Progrès/Rémy PERRIN

propre frère.

C'est à ce moment que la dispute tourne à la rixe. L'ex-compagnon sort alors un couteau et porte un coup à son ancien beau-frère âgé de 33 ans. L'homme est gravement touché au niveau du ventre. Il doit être pris en charge par les sapeurs-pompiers, renforcés par

une équipe médicale du SAMU 42, et transporté à l'hôpital Nord de Saint-Priest-en-Jarez. « La rate a été atteinte et le blessé s'est vu prescrire une ITT de 90 jours », confirme le procureur de la République à Saint-Étienne.

Déjà connu pour « violences avec arme »

Dans le même temps, l'auteur des violences a été interpellé par les policiers de Firminy et a été placé en garde à vue. Le jeune homme est déjà connu pour de précédents faits de « violences avec armes ».

Le pôle d'instruction criminel de Saint-Étienne s'est saisi du dossier et le mis en cause est présenté au juge des libertés et de la détention ce lundi après-midi. Le parquet de Saint-Étienne a requis son placement en détention provisoire.

Rémi BARBE

LE PUY-EN-VELAY

Une voiture percute une piétonne de 70 ans

Un accident de la circulation impliquant une voiture et une piétonne s'est produit lundi, vers 14 h 40, au Puy-en-Velay. Alors qu'elle allait s'engager sur le passage piéton situé au niveau du 2, boulevard du Président-Bertrand, une femme de 70 ans a été heurtée par une Peugeot 207, qui venait du centre-ville pour s'engager sur le boulevard. La conductrice du véhicule, dont les dépistages se sont révélés négatifs, a indiqué aux policiers présents sur place ne pas avoir vu la piétonne et l'a heurtée à faible allure. Au cours du choc, la septuagénaire a été blessée. Elle a été prise en charge par les pompiers et a été transportée en état d'urgence relative au centre hospitalier Émile-Roux du Puy-en-Velay.

SAINT-PAL-DE-MONS

Deux motos dérobées après le précédent vol d'une remorque

Samedi, le vol de deux motos a été signalé par un particulier habitant « la Croix-du-détour », dans la commune de Saint-Pal-de-Mons. Les deux engins motorisés, des Dirt bike Xtrm Factory de 125 cm³ et de 150 cm³, ont été dérobés en l'absence des propriétaires, alors qu'elles étaient stockées dans une grange. Une enquête de gendarmerie a été ouverte pour tenter de retrouver les deux véhicules. Il a plusieurs semaines, une remorque avait déjà été volée dans cette même propriété.